

**Applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

**Mentions légales et coordonnées du vendeur:**

KLEIN Virginia  
Auto-entreprise TOUTOU & YOU  
49 rue Principale 67480 LEUTENHEIM  
SIRET : 81327054300016

**Article 1 : Préambule**

Le présent contrat a pour objectif de déterminer les droits et obligations de KLEIN VIRGINIA que l'on appellera le Vendeur et de la personne physique ou morale bénéficiant des services que l'on appellera le Client.

En réglant la prestation, le Client déclare accepter sans réserve les termes de celle-ci ainsi que l'intégralité des présentes conditions générales de vente. Ces dernières prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par le Vendeur. Le Vendeur se réserve la possibilité de modifier ses conditions générales de vente à tout moment sans préavis : les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de règlement par le Client.

Les CGV sont mises à disposition du Client sur le site web de l'entreprise : [www.toutouandyou.fr](http://www.toutouandyou.fr).

**Article 2 : Domaine d'intervention et nature des prestations**

KLEIN Virginia – TOUTOU & YOU est une entreprise régie par le statut d'auto-entreprise non soumis à la TVA et qui effectue les services suivants : visites à domicile et promenades.

**Article 3 : Obligations du Vendeur :**

Les obligations du Vendeur sont des obligations de moyens, mais il mettra tout en œuvre pour atteindre au mieux l'objectif déterminé avec le client.

En aucun cas le Client ne pourra exiger de résultats, étant donné qu'ils sont corrélés aux réactions propres du chien ou du chat, être vivant dont les réactions peuvent être imprévisibles. Le Vendeur se réserve le droit de ne pas prendre en charge un chien ou un chat si le comportement de ce dernier présente un risque, si la prestation crée trop d'inconfort émotionnel pour l'animal ou si le Vendeur n'est pas en capacité de maîtriser l'animal.

**Article 4 : Règles de déontologie**

Le Vendeur, s'engage à proposer à sa clientèle des méthodes de travail respectueuses dans le respect de l'intégrité physique et psychique du chien ou du chat, et de continuer à se former pour améliorer ses compétences.

**Article 5 : Obligations du Client :**

Le Client s'engage à mettre à disposition du Vendeur tous les moyens nécessaires pour la réalisation des prestations définies dans le délai convenu.

Le Client devra être majeur et capable, disposer de pleine capacité juridique.

Le Client sera responsable des dommages causés par son animal, le Vendeur s'assurant en permanence de respecter toutes les règles de sécurité qu'il peut mettre en œuvre dans le cadre de sa prestation.

**Article 8 : Chiens de 1ère et 2ème catégorie**

Le Vendeur est assuré pour les chiens de catégorie.

Le Client s'engage à fournir les pièces constituant le dossier réglementaire du chien pour démontrer qu'il est en règle avec les nouvelles directives données par l'arrêté de 2008.

Le Client s'engage à fournir :

- Le carnet de santé avec le vaccin antirabique à jour
- L'attestation d'aptitude à la détention d'un chien de catégorie
- L'attestation d'assurance

- L'évaluation comportementale du chien
- Un certificat vétérinaire de stérilisation du chien pour la 1ère catégorie
- Une muselière adaptée à laquelle le chien est déjà habitué

### **Article 7 : Engagement, annulation, retard**

Annulation : Les prestations peuvent être annulées jusqu'à 24 heures à l'avance. Passé ce délai, aucun report ou remboursement ne sera effectué et la prestation sera considérée comme effectuée et due par le Client. A l'exception d'un imprévu qui se passerait le jour même et où le Client serait dans l'impossibilité de prévenir de l'annulation : accident, décès dans la famille. Si le Vendeur doit exceptionnellement annuler une prestation, il s'engage à avertir au plus vite le Client.

Retard : le Vendeur effectuant ses services aux domiciles du Client, il est donc soumis aux conditions de la circulation parfois ralentie en fonction de l'heure. L'horaire de la prestation peut donc varier, sans que cela n'impacte la qualité de la prestation elle-même.

### **Article 8 : Tarifs**

Le Vendeur se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. De par son statut d'auto-entreprise, la TVA est non applicable. Les tarifs indiqués ne tiennent pas compte des frais de déplacement mentionnés sur le site et à régler en supplément de la prestation.

### **Article 9 : Modalité de paiement**

Le Vendeur accepte le paiement par chèque, virement, carte bancaire ou espèces. Les paiements par chèques seront à l'ordre de VIRGINIA KLEIN.

Le règlement des prestations se fait au plus tard le jour même de la prestation. Conformément aux articles 441-6 c. com. et D. 441-5 c. com., tout retard de paiement entraîne de plein droit des pénalités de retard définies par le Vendeur.

### **Article 10 : Responsabilité Civile Professionnelle**

Le Vendeur a souscrit une assurance Responsabilité Civile et Professionnelle.

### **Article 11 : Confidentialité**

Le Vendeur s'astreint au secret professionnel dans le cadre de son activité et s'engage à ne divulguer aucunes informations ou confidences relatives à la vie privée de son Client.

Le Client s'engage, réciproquement, à une obligation générale de confidentialité portant sur toutes informations orales ou écrites, quel qu'en soit le support, échangées dans le cadre de la prestation, et ce pendant toute la durée du contrat ainsi qu'après son échéance.

### **Article 12 : Propriété intellectuelle**

Tous les éléments relatifs au contenu des prestations et relatifs au site internet du Vendeur, dont l'adresse web est la suivante: [www.toutouandyou.fr](http://www.toutouandyou.fr), sont protégés par Copyright et restent la propriété intellectuelle exclusive du Vendeur. Il est interdit de reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement ces éléments, sous quelque forme que ce soit (version papier, informatique), et ce quelle que soit la langue, sans l'accord explicite et formel du Vendeur.

### **Article 17 : Règlement des litiges**

Les parties s'engagent, en cas de litige de quelque nature que ce soit, à tenter un règlement amiable de ce litige. Elles s'engagent à faire leur possible pour que ce règlement amiable ait toutes les chances d'aboutir et à faire preuve de toute la bonne foi nécessaire.